



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 avril 2026

DATE DE CONVOCATION

24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Jacqueline DALLA TORRE, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON (présent à partir de 18h55), M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Daniel BAUCHET), Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE (pouvoir de M. Sylvain PORCHEROT), M. Jérôme MASSON, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL, M. Dominique XOLIN.

Étaient absents : M. Daniel BAUCHET (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h55), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Sylvain PORCHEROT (pouvoir à M. Alain LEFEVRE).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1^{er} Vice-président délégué à la petite enfance, au tourisme, à l'intelligence artificielle.

Membres en exercice	44	Délibération n°30/04/2026/09
Présents	41	Objet : Désignation des délégués au sein du Conseil
Pouvoirs	03	Syndical du Syndicat Intercommunal d'aménagement de
Votants	44	la Tille aval, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)

Vu, le Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5711-1,

Vu, les statuts en vigueur du Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Tille aval, de la Norge et de l'Arnison (SITNA) (Statuts joints en annexe),

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 09 avril 2026,

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des délégués du Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Tille aval, de la Norge et de l'Arnison (SITNA),

Pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, (EPCI), le nombre de délégués est proportionnel à la population présente dans le périmètre d'intervention du syndicat, de leurs communes membres.

Ainsi, aux termes de l'article 9 des statuts du SITNA, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au sein du comité syndical du SITNA.

Ces délégués seront élus par l'assemblée délibérante de l'EPCI parmi ses membres ou parmi les conseillers municipaux de ses communes membres (article L.5711-1 du CGCT).

L'article L. 2122-7 du CGCT applicable au titre de l'article L. 5211-7 du CGCT, dispose que les délégués au sein des syndicats mixtes fermés sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant les candidatures,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- PROCÈDE, au scrutin secret, uninominal à la désignation de 3 délégués titulaires et 3 suppléants auprès du Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Tille aval, de la Norge et de l'Arnison (SITNA), comme suit :

Délégués titulaires :

Pascal MARTEAU

POUR : 23 voix, majorité absolue, au 1^{er} tour

Olivier GAUTHRON

POUR : 33 voix, majorité absolue, au 1^{er} tour

Dominique DUGIED

POUR : 23 voix, majorité absolue, au 1^{er} tour

Délégués suppléants :

Marie-Françoise DUPAS

POUR : 28 voix, majorité absolue, au second tour

Roland GOUJON

POUR : 28 voix, majorité relative, au 3^{ème} tour

Adrien CHETTA

POUR : 28 voix, majorité absolue, au second tour

- PRÉCISE les nouveaux délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Tille aval, de la Norge et de l'Arnison (SITNA), comme suit :

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Délégué.es titulaires	Déléguée.es suppléant.es
Pascal MARTEAU	Marie-Françoise DUPAS
Olivier GAUTHRON	Roland GOUJON
Dominique DUGIED	Adrien CHETTA

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 30 avril 2026

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER